**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Une vision claire grâce au contrôle d’hiver**

**Pour bénéficier d’une bonne visibilité pendant l’hiver**

***Berne, 21.11.2022* – *La mauvaise visibilité est un danger pour la sécurité routière. Lors du contrôle d’hiver réalisé par un garagiste de l’UPSA, le système d’essuie-glace est notamment contrôlé par un professionnel et préparé pour la saison hivernale. L’expert de l’UPSA Markus Peter donne en outre d’autres conseils sur les points auxquels il faut veiller au quotidien lors de l’entretien du système d’essuie-glace.***

Ça claque, ça grince et ça graisse : les balais d’essuie-glace qui laissent des traces de graisse sur le pare-brise ou la lunette arrière, ou qui font des bruits désagréables, sont extrêmement agaçants pour les automobilistes. C’est particulièrement le cas en hiver, lorsque le soleil est bas, que les conditions de visibilité sont mauvaises, qu’il pleut ou neige souvent et que les vitres sont gelées : un système d’essuie-glace et de lave-glace impeccable est un facteur de sécurité routière aussi important qu’un bon éclairage. Le mieux est donc de faire contrôler le système d’essuie-glace par un garagiste de l’UPSA.

Le contrôle visuel régulier du système d’essuie-glace en dehors de l’atelier est également important, souligne Markus Peter, responsable Technique et environnement de l’UPSA : « Des traces et des stries, générant une mauvaise visibilité, apparaissent lorsque la lèvre en caoutchouc de l’essuie-glace n’a plus d’arête vive. Il reste alors souvent un film liquide irrégulier sur le pare-brise. » Pour préserver les essuie-glaces, il est en outre conseillé, lorsque les températures passent en-dessous de zéro, de les relever lorsqu’on se gare à l’extérieur ou de placer un cache entre le pare-brise et l’essuie-glace. Cette manière de procéder protège également le pare-brise du givre. « Dans le pire des cas, la lèvre en caoutchouc peut être endommagée lors du déblocage des essuie-glaces gelés », explique l’expert. La glace doit être enlevée de toutes les vitres et des rétroviseurs extérieurs avant chaque déplacement. En outre, le toit, les capots et les feux ainsi que les plaques de contrôle doivent être exempts de neige. Sinon, en plus d’un manque de visibilité qui peut s’avérer potentiellement mortel, vous risquez d’être verbalisé. « Il est donc judicieux d’avoir toujours une balayette à neige et un grattoir à glace à portée de main dans sa voiture », explique Markus Peter.

Le liquide lave-glace est un autre facteur important. Markus Peter précise que la majorité des liquides vendus en Suisse sont antigel. Mais celui qui, pendant les vacances d’été, a par exemple versé provisoirement de l’eau savonneuse dans le système court le risque que le liquide gèle dès les premiers froids et que les tuyaux et les buses du système d’essuie-glace soient ainsi endommagés. C’est pourquoi Markus Peter estime qu’il faut toujours utiliser un mélange prêt à l’emploi ou un lave-glace concentré adapté avec de l’eau. D’autant plus que de plus en plus de systèmes d’assistance à la conduite font également confiance aux caméras situées au niveau du pare-brise avant. Pour garantir son bon fonctionnement, le pare-brise doit donc toujours être le plus propre possible. Les occupants du véhicule et les capteurs ont ainsi une « vue dégagée ». Il en va de même pour les caméras de recul qui, à l’arrière des voitures, sont salies par la neige et l’eau salée et doivent donc être nettoyées régulièrement.

Enfin, il faut aussi vérifier régulièrement que le pare-brise n’est pas endommagé, par exemple par un gravillon. Les dommages détectés à temps peuvent souvent être réparés. Par rapport au remplacement du pare-brise, une réparation permet non seulement d’économiser des coûts, mais aussi du temps et des ressources.

Pour rouler en toute sécurité, même en cas de brouillard ou de pluie et de chute de neige, il est en outre conseillé de désactiver l’allumage automatique des feux et d’activer manuellement les feux de croisement et les antibrouillards, souligne l’expert de l’UPSA. En effet, il arrive souvent que l’allumage automatique des feux ne détecte pas le brouillard pendant la journée et ne passe donc pas des feux de jour aux feux de croisement ou aux feux de brouillard.

**Légende/communiqué bref :**

La mauvaise visibilité est un danger pour la sécurité routière. Lors du contrôle d’hiver réalisé par un garagiste de l’UPSA, le système d’essuie-glace est notamment contrôlé par un professionnel et préparé pour la saison hivernale. Le contrôle visuel régulier du système d’essuie-glace en dehors de l’atelier est également important, souligne Markus Peter, responsable Technique et environnement de l’UPSA : « Des traces et des stries, générant une mauvaise visibilité, apparaissent lorsque la lèvre en caoutchouc de l’essuie-glace n’a plus d’arête vive. La glace doit être enlevée de toutes les vitres et des rétroviseurs extérieurs avant chaque déplacement. Sinon, en plus d’un manque de visibilité qui peut s’avérer potentiellement mortel, vous risquez d’être verbalisé. Pour rouler en toute sécurité, même en cas de brouillard ou de pluie et de chute de neige, il est en outre conseillé de désactiver l’allumage automatique des feux et d’activer manuellement les feux de croisement et les antibrouillards. »

Photo : Shutterstock

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail markus.peter@agvs-upsa.ch **Coordination:** Monique Baldinger, Communication & médias UPSA, tél. 031 307 15 26,
e-mail monique.baldinger@agvs-upsa.ch.

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

**** **Texte et image téléchargeables sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch) **dans la rubrique « Médias » située en bas de page.**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****